

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question),  
Sous la présidence de M. Patrick GIAT à la 5<sup>ème</sup> question,  
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, à la 15<sup>ème</sup> question,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT (à la 1<sup>ère</sup>, 21 et 22<sup>ème</sup> questions), M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question et à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILAUD, M. Thierry TOUGERON, et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Jean-François FOUNTAINE (à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (à la 10<sup>ème</sup> question), M. Bertrand AYRAL (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS à compter de la 8<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 5<sup>ème</sup> question), M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 21<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), M. Sébastien BÉROT (pouvoir à Mme Eugénie TÊTENOIRE à compter de la 2<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF à compter de la 7<sup>ème</sup> question), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN, M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Chantal MURAT (à la 23<sup>ème</sup> question), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ à compter de la 5<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Alain DRAPEAU

n° 21

## RAPPORT ANNUEL DE LA COOPERATION - 2022

Rapporteurs : MM. GRAU et GUIRAUD

***Dans le cadre des relations entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses 28 communes membres, il est présenté, chaque année, un rapport sur les actions de coopération. Ce document fait état du travail partenarial ayant pour objectif de renforcer les synergies entre les communes et la CdA, de développer les convergences et l'esprit communautaire tout en optimisant les moyens et les ressources.***

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport annuel de la coopération pour l'année 2022. Il retrace les différentes formes de mutualisation qui ont pour but la mise en commun par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moyens, équipements, matériels ou personnels.

La mutualisation est apparue comme une nouvelle forme d'organisation des services permettant d'assurer une optimisation de la qualité du service rendu et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre intercommunalités et communes.

Le 26 janvier 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a adopté son schéma de mutualisation. Il est le fruit d'un travail partenarial établi en concertation avec les 28 communes.

Le présent rapport annuel dresse l'état d'avancement sur l'année 2022 des actions de mutualisation et de coopération mises en œuvre.

Garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, partager le savoir-faire, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ces coopérations qui constituent un véritable levier de développement de notre territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de ce rapport.

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres ayant donné procuration : 20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE.

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRESIDENT  
**Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau  
Date de signature : 13/06/2023  
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président

*Signé électroniquement*

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



Angoulins-sur-Mer ♦ Aytré ♦ Bourgneuf ♦ Châtelailon-Plage ♦ Clavette ♦ Croix-Chapeau ♦ Dompierre-sur-Mer ♦ Esnandes ♦ Lagord ♦ La Jarrie ♦ La Jarne ♦ La Jarrrie ♦  
La Rochelle ♦ L'Houmeau ♦ Marsilly ♦ Montroy ♦ Nieul-sur-Mer ♦ Périgny ♦ PUILBOREAU ♦ Saint-Christophe ♦ Saint-Médard-d'Aunis ♦ Saint-Rogatien ♦  
Sainte-Soulle ♦ Saint-Vivien ♦ Saint-Xandre ♦ Salles-sur-Mer ♦ Thairé ♦ Vérines ♦ Yves

# RAPPORT DE LA COOPÉRATION 2022

Conseil communautaire – 1<sup>er</sup> juin 2023



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

# Le schéma de mutualisation de la CdA 2017 -2020 : origine et bilan de réalisation

- Le 26 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle adopte son schéma de mutualisation. Il est issu d'un travail partenarial commencé en mai 2015 et établi en concertation avec les 28 communes.
- Le schéma de mutualisation de la CdA portait sur la mise en œuvre de **15 fiches actions** comme la création de services communs, le lancement de groupements de commandes ou le développement de prestations de services aux communes membres.

- **Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes** présenté lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 a mis en évidence **les efforts engagés dès les débuts de l'intercommunalité en matière de mutualisation.**
- La CRC relève le **dynamisme des communes membres dans le processus de mutualisation horizontale.** De plus, le réseau d'animation porté par la CdA permet d'inscrire la démarche de mutualisation dans un cercle vertueux **d'amélioration continue et de consolider l'esprit communautaire.**

## Bilan du schéma de mutualisation 2017

### 10 actions mises en œuvre

6 services communs, des groupements de commandes, des prestations de service (recherche de financement, ingénierie urbaine)

### 2 actions en cours

Actions en matière d'archives et de documentation

### 2 actions à initier

Numérisation des archives, prestations foncières

### 1 action qui ne sera pas mise en œuvre

Groupement fermé d'utilisateurs fibre optique

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE

S'LO

# 2020: Nouveau mandat - la coopération inscrite comme axe fondateur des relations EPCI -communes

- **Le pacte de gouvernance** permet de définir les outils de gouvernance à mettre en place et la solidarité entre la structure intercommunale et ses communes membres.
- **Le pacte de gouvernance de la CdA** a été adopté le 6 mai 2021 après avis des 28 communes membres. Il a pour objectif de **repenser le lien entre les communes et la CDA**.

- **Le projet d'agglomération** est le fil conducteur de la stratégie du territoire de la CdA et des ses communes membres.
- **L'actualisation du projet d'agglomération** a été votée le 7 juillet 2022, elle a permis de confirmer les 4 grandes ambitions du territoire : sobriété, solidarité, créativité et coopérations. La CdA veut être **un territoire de coopérations** par le renforcement de la cohésion territoriale entre l'agglomération et ses communes membres,

- **Le projet d'administration** est un document fédérateur et un socle commun à l'ensemble agents de la collectivité mettant en valeur les ambitions partagées.
- **Le projet d'administration de la CdA** est en cours d'élaboration. Il fait l'objet d'un travail participatif avec l'ensemble des agents volontaires. L'ambition 6 porte sur la consolidation de l'identité bloc communal

# Ambitions et objectifs du projet d'administration 2021-2027

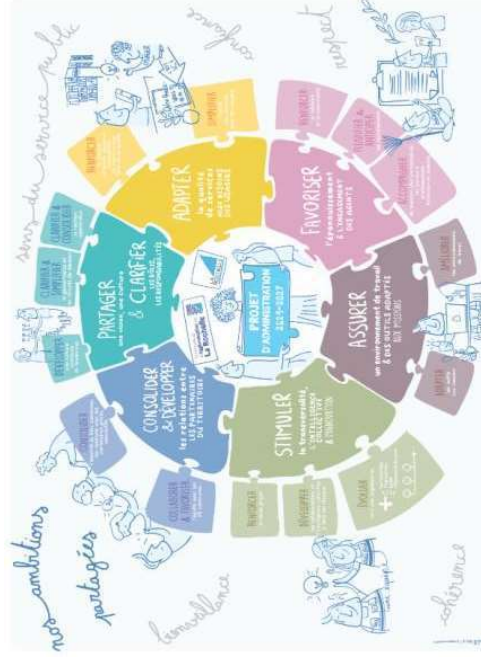
La mise en place, en décembre 2020, d'une Direction Générale commune entre la Ville et à l'Agglomération a ouvert la voie à un projet d'administration commun afin que l'action publique des deux collectivités soit mieux coordonnée. Chaque collectivité (Ville et Agglomération) continue d'exister en tant qu'institution à part entière à travers les compétences qui leurs sont propres et les services dédiés.

**Le Projet d'administration a pour ambition de proposer un cadre et des valeurs communes afin de faciliter la transversalité entre les deux collectivités et, renforcer l'expertise des services qui les composent.** Cette démarche permet aux services qui sont et seront mutualisés d'améliorer leur processus et gagner en efficacité.

**L'ensemble des agents a été représenté et impliqué pour définir les valeurs qui les animent et les rassemblent : la bienveillance, le sens du service public, la cohérence, la confiance et le respect.**

**6 ambitions forment les enjeux du Projet collectif d'administration et des objectifs qui y sont associés :**

- Ambition n°1 : Partager une vision, une culture et clarifier les rôles, les responsabilités.
- Ambition n°2 : Adapter la qualité de services aux besoins des usagers.
- Ambition n°3 : Favoriser l'épanouissement et l'engagement des agents.
- Ambition n°4 : Assurer un environnement de travail et des outils adaptés aux missions.
- Ambition n°5 : Stimuler la transversalité, l'intelligence collective et l'innovation.
- Ambition n°6 : Consolider et développer les relations entre les partenaires du territoire.



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE

S'LO





# La mutualisation : des formes multiples



La mutualisation est un processus qui implique de développer le **travail partenarial** entre la CdA et les communes membres et entre les communes membres elles-mêmes : elle a pour objectif **d'optimiser les ressources et de renforcer les compétences des agents**.

Elle permet de :

- ➔ **Renforcer les synergies** entre les communes et la CdA de La Rochelle,
- ➔ **Développer la convergence** des politiques publiques et des pratiques professionnelles.
- ➔ **Développer l'esprit communautaire** dans le respect des identités communales.
- ➔ **Optimiser les moyens et les ressources** à travers des économies d'échelle.
- ➔ **Assurer une meilleure qualité du service public**.

La **mutualisation**, peut prendre diverses formes et a pour but la **mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels**.

## Les formes de mutualisation :

- Transfert de compétences
- Service commun
- Prestation de services
- Groupement de commandes
- Animation de réseau
- Coopération entre communes

Degré d'intégration



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE



# Les transferts de compétences

Forme la plus aboutie de mutualisation, les conditions financières de refacturation se traitent à travers une CLECT avec des attributions de compensation.

La loi Notre du 7 août 2015 a entraîné une montée en puissance des compétences des intercommunalités de 2017 à 2020



## 2017

- Intégralité des zones d'activités économiques
- La stratégie commerciale
- La promotion du tourisme dont les offices de tourisme
- Les espaces de Congrès (Encan et Forum des Pertuis)
- Les opérations d'aménagement urbain
- Les abris voyageurs

## 2018

- La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI)
- Le port de pêche Chef de baie
- Les terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage

## 2019

- Création d'un syndicat mixte pour la gestion de l'aéroport
- Les 3 piscines

## 2020

- La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- L'eau potable

## 2021

- GEPU : conventions de gestion entre la CdA et les communes pour l'exercice de la compétence et définition des attributions de compensation.
- Eau potable : mise en œuvre de la décision de retrait du syndicat départemental Eau 17 et reprise de la gestion régie.

## En 2022

L'Etat a pris conscience de la grogne exprimée par le bloc local suite aux transferts obligatoires imposés par la loi Notre.

**Volonté de stabiliser les compétences** exercées et de laisser libre choix aux territoires dans le choix des transferts à opérer en fonction des projets de territoire locaux.

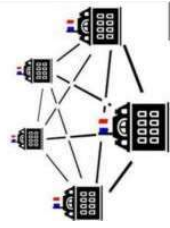
Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE





# 10 services communs créés depuis 2017



**2017**

1- La Direction des Ressources Humaines et le Service social du personnel  
 2- La Direction des Affaires juridiques et assurances

**2018**

3- La Direction de la Commande publique

**2019**

4- La Direction des Systèmes d'information commun  
 5- La Direction de la Transformation numérique

**2021**

6- Le Cabinet

**2022**

7- La Direction Générale  
 8- La Direction Vie Institutionnelle – Instances  
 9- Le Service Risques majeurs et Sécurité civile (demie année)

**2023**

8 bis- La Direction Vie Institutionnelle – Courrier  
 10- Le Service Propreté des locaux

**À VENIR**

11- Les Archives  
 12- La Communication interne  
 13- Les Moyens généraux  
 14- Les Accueils



**Bilan 2022**

➤ Cout des 9 services communs : 9 440 293 €  
 ➤ 5 327 173 € refacturés à la Ville de La Rochelle

➤ Principes financiers de refacturation entre les deux entités établis lors de la convention de service commun : **une base établie à partir du coût du service de l'année de mise en place comprenant la masse et des frais de fonctionnement.**

➤ Suivi financier assuré par un comité financier qui se réunit 2 fois par an pour l'examen des évolutions et des refacturations.

➤ Chaque année, **les économies ou surcoûts éventuels constatés sont répartis entre chaque structure du service commun à parts égales.**





# L'offre de service aux communes

- Au-delà des gains financiers, la mutualisation à travers des services communs CdA et Ville de La Rochelle a permis de **faire bénéficier aux 27 autres communes de l'expertise et du partage de connaissances des services CdA et Ville de La Rochelle.**
- **Le guide de la coopération avec les communes** est paru en janvier 2023 afin de recenser cette offre de coopération.

## Le Pôle développement Urbain

- Instruction des autorisations d'occupation des sols à titre gratuit
- Dématériation du dépôt des autorisations d'urbanisme et de l'instruction
- Accompagnement des communes en ingénierie urbaine
- Accompagnement sur la revitalisation des centres-bourgs



## La Direction Gestion et prévention des Déchets

- Accompagnement de restaurants scolaires volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



## La Direction de la Transition Numérique

- Appel à projets pour des activités numériques en faveur des enfants
- Accompagnement en faveur de l'inclusion numérique par une conseillère numérique itinérante



## La Direction de la Mobilité et des Transports

- Prêt de vélos à assistance électrique
- Accompagnement aux changements dans les habitudes de mobilité



## Les mises à disposition d'agents pour faciliter l'exercice de compétences communales

- Le Bureau des communes
- Un conseiller en énergie partagé
- La brigade de la fourrière animale qui intervient pour la capture d'animaux errants ou morts dans les communes



Toute l'offre de coopération est à retrouver dans le Guide de la coopération avec les communes



Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE

S<sup>2</sup>LO

# L'accompagnement financier

- L'accompagnement des communes par la CdA en soutien de leur politique publique passe également par **un soutien financier**.
- Les participations financières de la CdA ont été revues à la hausse au moment de l'examen du nouveau **pacte fiscal et financier** adopté le 19 mai 2022.



## Le fonds de concours aux équipements structurants

- Participation augmentée à **250 000 €** (150 000 € sous le précédent mandat)
- Jusqu'à 4 projets pour les communes de moins de 3 500 habitants
- Equipements structurants répondant à des objectifs de développement durable



**En 2022, 2 communes en ont bénéficié (Esnandes, Clavette)**

## Le fonds de concours Trame verte

- Fonds de **5 000 €** par an et par commune
- Pour accompagner les projets de plantation d'arbre, de bosquet, haie ou verger



**En 2022, 9 communes en ont bénéficié**

## Le fonds de soutien aux manifestations communales

- Participation augmentée à **5 000 €**
- Dont 1 500 € pour les manifestations faisant appel à des artistes professionnels du spectacle



**En 2022, 24 communes en ont bénéficié**

## La participation à la réalisation des pistes cyclables de maillage

- Participation de **50% du coût TTC** (dans la limite de ratios définis) pour la création d'aménagements cyclables



**En 2022, 3 communes en ont bénéficié**

## Le fonds de concours aux installations d'énergie renouvelable

- Participation pouvant aller jusqu'à **75 000 € (150 000 € en 2023)**
- Pour 3 projets sur la durée du mandat, participation de 50% du coût HT



**En 2022, 1 commune en a bénéficié (St Vivien)**

Par ailleurs la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSCA)** a été augmentée pour les communes inférieures à 5 000 habitants :

- de 20 000 € pour les communes inférieures à 3 500 habitants
- de 10 000 € pour les communes situées entre 3 500 et 5 000 habitants

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE



# Coordination intercommunale de compétences des communes

Coordination  
des politiques  
publiques

- Lancement **d'une convention territoriale globale (CTG)** en matière d'enfance et de jeunesse à l'échelle intercommunale pour avoir une vision globale des besoins et tendre vers une égalité d'accès aux droits et aux services.
- **Le Contrat Local de Santé (CLS)** vise à articuler les politiques nationales de santé avec les projets portés à l'échelle d'un territoire en s'appuyant sur un état des lieux des besoins. Elaboration d'un CLS à l'échelle du territoire de la CdA avec la réalisation de 2 diagnostics santé et santé environnementale.
  - En cours : Recrutement d'un chargé de mission sortie des pesticides et d'un chargé de mission coordination du CLS
- **Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** vise à faciliter la relance économique la transition écologique et la cohésion des territoires. L'Etat s'est appuyé sur les EPCI pour recenser tous les projets communaux s'inscrivant dans cette démarche et pouvant prétendre à des subventions.

# Les groupements de commandes



→ 9 groupements sont proposés par la CdA à ses communes membres :

## **Fournitures de bureau et papier**

12 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis  
En cours d'exécution - avril 2025

## **Produits d'entretien**

11 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis  
En cours d'exécution - 2026

## **Formation Sauveteur Secouriste du Travail**

14 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis  
En cours d'exécution - 2026

## **Formation habilitations électriques**

13 communes + SIVOM de la Plaine d'Aunis  
En cours d'exécution - 2026

## **Installation, entretien et maintenance d'abris voyageurs et mobilier urbain**

4 communes  
En cours d'exécution – Contrat de concession 2034

## **Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des pistes cyclables**

15 communes  
En cours d'exécution - 2024

## **Bilan carbone**

10 communes en 2020  
6 communes en 2022

## **Dématérialisation des dossiers d'instance**

4 communes  
En cours d'exécution

## **Service de télécommunication**

12 communes  
En cours d'exécution - 2024

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_21-DE

S'LO

# L'animation de réseau



**Le Bureau des communes**  
pour faciliter la mise en réseau

- Depuis 2017, la CdA a fait le choix d'avoir un **agent chargé de la relation aux communes** pour faire l'interface entre la CdA et les 28 communes et faciliter le recours aux services ressources de la CdA et de la Ville de La Rochelle pour les 27 autres communes.
- Le Bureau des communes se charge de recueillir les demandes des interlocuteurs communaux et de les orienter vers le bon service.

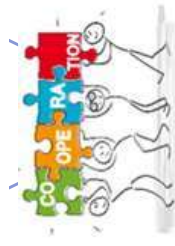
**Des temps d'échange et de partage**

- **Des réunions des 28 DGS** sont organisées environ tous les 2 mois pour assurer la transmission d'information et des moments de partage et d'échange sur des problématiques communes.
- Dans le but de créer du lien entre les services intercommunaux et communaux, **organisation de temps d'échanges techniques** afin de développer le travail en réseau pour partager les compétences et mettre en commun les pratiques (**la sobriété énergétique, le délestage électrique**) et visite d'équipements (**Atlantech-boucle d'autoconsommation**).
- **Forum des conseillers municipaux** sur le projet de territoire

**Des tournées des communes**

- **Afin d'expliquer les politiques publiques portées par la CdA**, les Vice-Présidents en charge de dossiers structurants pour le territoire se sont déplacés dans les communes afin de rencontrer les conseillers municipaux pour évoquer des sujets comme **le tourisme, les déchets, l'eau potable, PCAET**.





# Les coopérations entre communes

## Des échanges de bonnes pratiques

- Les **Directeurs des services techniques des communes** se réunissent régulièrement pour échanger et élaborer des groupements de commandes (entretien et signalisation de voirie, balayage mécanique...).

## Des mutualisations de moyens, de personnels et d'études

- Des coopérations en matière de ressources humaines sont également pratiquées, à travers **des mises à disposition d'agents**. Par exemple, un agent de police municipale partage son temps de travail entre Croix Chapeau et La Jarrie.
- Des conventions de solidarité ou de partenariat ont été signées entre communes pour **la mise en oeuvre des plans communaux de sauvegarde** (Nieul-sur Mer, St Xandre, Lagord et Puilboreau).
- La constitution d'un **GCSMS** a été décidée afin de mettre en place une politique commune de l'aide à domicile et d'en faciliter l'accès aux personnes les plus en difficultés.

## Des prestations de services

- La **Ville de La Rochelle** propose des prestations aux communes pour **la vente de plants et la location de matériels techniques**.
- Dans le domaine culturel, **le dispositif Parcours** porté par la ville de La Rochelle permet aux enfants de l'agglomération de bénéficier d'une expérience artistique et culturelle.

# Les perspectives 2023

## Transferts de compétences

- Poursuite de la mise en œuvre de la compétence **eau potable** en régie communautaire : **identité visuelle** de l'eau communautaire.
- Réflexion pour réaliser une étude d'impact pour un transfert total ou partiel **de la compétence enfance-jeunesse** permettant de répondre au besoin des familles dans le cadre de la CTG.

## Les prestations aux communes

- Amélioration de l'offre de service aux communes – **Version 2 du Guide de la coopération vers des prestations payantes** (fourrière animale, matériel technique, défense incendie, e-archiviste...).
- **Une structure de portage des projets énergétiques** pour accompagner les communes dans la réalisation des études de faisabilité, dans le financement et la réalisation.

## Les groupements de commandes

- Recueil des besoins des communes.

## Gouvernance

- **Actualisation du Pacte de gouvernance** à mi-mandat
- **Elargissement du comité de suivi Mutu**: partage sur l'évaluation /diagnostic des mutualisations – coopérations proposées, présentation du rapport annuel de la coopération

## Les services communs

- Rapprochement de directions entre la CdA et la ville de La Rochelle : la communication interne, les Archives, les Moyens généraux, les accueils.

## L'animation de réseau

- **Forum des conseillers municipaux**
- **Cafés thématiques** pour partager les expériences
- **Bureau des communes** pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels en faveur du bloc com